L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE

"TOUT DROIT."

VOL. II. | WINNIPEG, MANITOBA, FEVR. 2, 1899. | No. 1

L'ECHO DE MANITOBA

Publié tous le jeudis par la Cie d'imprimerie L'Echo de Manitoba.

Adresse—

L'ECHO DE MANITOBA,

BUREAUX—455 RUE MAIN,

Boite 180. WINNIPEG, MAN.

CORRESPONDANCE POLITIQUE.

C'est de Québec cette semaine que nous vient la lumière. Le Parlement Provincial est en session et le gouvernement Marchand s'est distingué par une série de mesures du plus haut intérêt.

Le bill sur l'Education vient en tête de la liste, et la loi soumise à la Chambre mérite d'attirer l'attention de tous ceux qui croient que cette question de l'Education est la clef de voute de l'édifice social.

On se souvient de l'échec essuyé par le gouvernement Marchand, l'année dernière ; le Bill sur l'Education voté par les députés a été rejeté par le conseil législatif.

Cette année, le gouvernement a préféré abandonner son projet de ministère de l'Education, plutôt que d'exposer à des retards inutiles le vote de mesures indispensables aux progrès de l'Education.

Au lieu de le blâmer à ce sujet, et de crier comme le fait le chef de l'opposition, à la reculade, il convient bien plutôt de le louer sincèrement.

Combien rares sont les hommes politiques capables de sacrifier leur amour-propre et d'abandonner leurs idées, au seul désir de l'intérêt public.

Les conservateurs, incapables de comprendre la grandeur de cette concession, accablent aujourd'hui de reproches le Cabinet Marchand pour avoir renoncé à une mesure que ces mêmes conservateurs stigmatisaient de leur mieux, l'année dernière !

C'est une belle chose que l'esprit de parti !!

L'hon. M. Turgeon, ministre, a prononcé à l'occasion de cette loi un discours de tous points remarquable.

Il s'est tout d'abord élevé contre ceux qui ont dit :

"Que le parti libéral voulait battre en brèche l'influence de l'Eglise, et que notre foi était une dénonciation du rôle joué par le clergé dans l'éducation des masses. Voilà une accusation bien injuste et que pour ma part, (a-t-il dit), je repousse avec la plus grande énergie."

Il a montré ensuite que la Province de Québec tenait la tête dans la Confédération, au point de vue de l'assistance à l'école.

Il a réclamé la gratnité des livres d'école, et par des chiffres a montré combien peu il en coûterait au gouvernement pour réaliser une mesure si favorable à la population de nos campagnes.

Le discours de M. Turgeon a été vivement applaudi par la Chambre entière et il n'en pouvait être autrement.

Une autre loi, appelée Loi de conciliation a été proposée par M. Chicoyne. Le but est de diminuer autant que possible, le nombre des procès ; pour y arriver on nommerait des conciliateurs, devant lesquels les partis en chicane seraient tenus de comparaître tout d'abord.

UN DEMENTI FORMEL.

Nous lisons dans le *Free Pres* de ce matin :

"Un reporter du *Free Pres* a reçu l'information suivante de Mgr Langevin, hier : 'Le R. P. Dufresne nie catégoriquement d'avoir écouté des confessions, dans la salle d'Ecole durant les heures de classe, et d'avoir jamais donné congé aux élèves ainsi qu'on l'a prétendu. Cette fausse rumeur va de pair avec l'histoire ridicule affirmant que l'archevêque de St-Boniface a reçu un chèque de $4,000 de l'hon. M. Greenway pour les Ecoles Catholiques. Si les catholiques recevaient ce qui leur est dû pour Winnipeg seulement, cela monterait pour le moins à $40,000, que Sa Grâce serait fort heureuse de recevoir de M. Greenway.'"

Nous sommes heureux d'enregistrer cette énergique protestation du R. P. Dufresne, rendue publique par Mgr Langevin.

Mais cela ne suffit pas ; puisqu'une enquête a lieu actuellement, nous réclamons énergiquement pour que l'auteur de ces faux bruits soit publiquement blâmé comme il le mérite.

Il importe de ne laisser subsister aucun doute possible à ce sujet, et cela dans l'intérêt de notre cause. Il ne faut pas que nos ennemis puissent profiter du moindre doute ou de la moindre ambiguité. Nous espérons donc que le gouvernement blâmera sévèrement de pareilles calommies.

TYPES DE DOUKHOBORS.



JOHN IVIN AND WIFE.
Now in Manitoba

Etat Comparatif

Des Colonies Canadiennes-Francaises du District d'Edmonton.

	1896	1897	1898
Familles	406	537	620
Ames	1,987	2,122	2,479
Masculins	1,183	1,196	1,347
Féminins	804	926	1,132
Adultes	1,201	1,300	1,432
Enfants	786	1,047	1,317
Minots de grains	180,348	375,118	516,097
Acres ensemencés	7,363	10,625	12,000
Rendement moyen	21,5	34,6	42,7
Premier labour	2,963	4,444	8,969
Chevaux	1,269	1,622	2,148
Bestiaux	2,591	3,675	5,252
Moutons	1,210	1,454	3,000
Cochons	1,774	2,048	2,900

C'est encore là une excellente mesure, digne de recevoir l'entière approbation de la Chambre, et nos concitoyens de la Province de Québec peuvent être satisfaits de leurs députés qui semblent disposés à faire de la bonne besogne.

Durant le mois de décembre dernier, le commerce extérieur du Canada, importations et exportations, a augmenté dans l'ensemble. Les importations montrent un excédent de $1,020,423 de recettes brutes, et de $199,885 de recettes-impôt, sur 1897. Les exportations se sont élevées à $17,406,830 en 1898, contre $17,022,231 en décembre 1897.

Durant les six mois finissant le 31 décembre, la totalité du commerce extérieur a monté de $163,501,964 en 1897, à $177,864,318 en 1898, mais pendant que les importations se sont élevées de $62,901,850 à $78,901,335, les exportations sont tombées de $.00,660,614 à $98,902,983.

Il convient de remarquer que cette diminution des exportations s'explique par le peu de livraisons de blé faites jusqu'à ce jour.

COLONIES FRANCAISES DE L'ALBERTA.

Nous devons à l'obligeance du R. M. Morin l'Etat Comparatif ci-joint qui atteste les progrès réalisés par nos colonies françaises de l'Alberta.

Le crédit de ces magnifiques résultats revient, en grande partie, au zèle et à l'activité de ce dévoué missionnaire ; et c'est un exemple frappant de ce que l'on peut obtenir par l'initiative privée.

On ne saurait trop le répéter, il est de notre devoir à tous de mettre la main à la pâte, d'apporter notre concours à cette œuvre si importante de l'Immigration.

Que chacun contribue dans la mesure de ses moyens à faire connaître notre pays ; le gouvernement fait ce qu'il peut pour nous aider, mais c'est à nous à compléter sa tâche.

C'est aux cultivateurs à entretenir des correspondances avec leurs parents et amis, pour les mettre à même de connaître les merveilleuses ressources de nos Provinces.

C'est aux municipalités à se débrouiller, à agir pour faire connaître leurs paroisses.

Les Anglais l'ont compris ; chaque année un certain nombre de conseils font imprimer des brochures, accompagnées de vues, de témoignagnes, de renseignements sur les avantages particuliers de la place, et ces brochures sont envoyées, par l'intermédiaire des habitants, à tous leurs parents et connaissances.

En un mot, il faut agir, et non point se contenter d'attendre la manne gouvernementale.

Il ne manque point d'hommes intelligents, actifs dans nos paroisses, c'est à eux à donner l'exemple, à provoquer des réunions pour aviser aux meilleurs moyens à suivre, et vaincre l'apathie qui a prévalu jusqu'à ce jour.

Nous voudrions voir les associations libérales, se mettre à la tête de ce mouvement ; et nous pouvons leur assurer notre absolu concours pour donner à leurs délibérations la publicité nécessaire.

Ce serait la politique la plus intelligente et la plus profitable.

En attendant, il convient de louer hautement ceux qui, comme l'abbé Morin, se sont dévoués à cette œuvre si patriotique, et d'admirer les superbes résultats obtenus.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.50
Europe (compris le port) 2.50

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne .... 10c.
Chaque insertion subsequent .... 5c.

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25c chaque.

OBITUAIRE.

Dr Marcil.

L'un des plus vieux libéraux de la Province de Québec, comme aussi l'un des plus aimés, le Dr Marcil, vient de mourir.

Il a succombé à une pneumonie, et la nouvelle de sa mort a douloureusement surpris ses nombreux amis.

Né à St-Thimothé, comté de Beauharnois, le 14 fév. 1835, il fit ses études aux Séminaires de Ste-Thérèse et de St-Hiacinthe. Il vint ensuite s'établir comme médecin à St-Eustache où il épousa, en 1865, Melle Philomène Paquin.

Il venait d'être nommé conseiller législatif.

Le Dr Marcil s'était dévoué à la cause des patriotes de 1837 ; il poursuivait la réhabilitation de la mémoire de ceux tombés pour la patrie, et peu de temps encore avant sa mort il entretenait ses amis de son espoir prochain de voir réaliser son projet.

C'est une belle et grande figure qui disparaît, mais son nom survivra comme celui d'un patriote ardent et sincère.

L'Association Liberale.

MM. les Secrétaires des associations libérales locales sont priés de bien vouloir envoyer le plus tôt possible, au Secr. du Bureau Exécutif, les noms des officiers et délégués élus pour cette année, conformement à l'article 6 de la constitution.

H. FOURNIER.
Secr. du Bureau Exéc.

Le Juge Taylor.

Le juge en chef Sir Taylor vient d'envoyer sa résignation, d'après une dépêche d'Ottawa ; sa résignation ne serait effective qu'à partir du 31 mars, date d'expiration de son congé. Parmi les candidats à sa succession, on cite les noms des juges William et Dubuc, de MM. I. Campbell et Ewart. On se souvient que M. Ewart fut l'avocat qui plaida la cause des catholiques dans la Question des Ecoles.